

Lourdes, le 30 juillet 2015

Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de Suivi n° 16

8 juillet 2015, 14h30 au PLVG

○ Personnes présentes :

M.ADISSON, DDT 65
Mme ALARY, ville de Lourdes
M.CAZAUBON, mairie de Poueyferré
M.BRICAULT, Nature Midi Pyrénées
Mme BURTIN, DDT 65
Mme ETECHECOPAR ETCHART, AREMIP
M.FAREOU, Association Saint Hubert Club Lourdais et Fédération Départementale de la Chasse
M. GLEMAREC, CEN MP
Mme MANSANNE, PLVG
M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M.PARDE, AREMIP
M. PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Mme SALANOVA, DDT 65

○ Personnes excusées

Mme DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées
Le Conseil Régional de Midi Pyrénées
L'Agence de l'Eau Adour Garonne
La Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M.ABAD, Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées

○ Ordre du jour :

- ✦ Contexte de l'animation 2015
- ✦ Calendrier de mise en œuvre pour le nouveau programme d'actions du DOCOB
- ✦ Actions de gestion prévues cette année
- ✦ Evaluation de l'expérience d'écobuage sur la cladiaie
- ✦ Retour sur l'étude d'identification des zones de pontes du fadet des laïches (AREMIP)
- ✦ Communication et sensibilisation
- ✦ Informations diverses

Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :

http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M.MARTHE, président du comité de suivi, ouvre la séance en remerciant les participants. Il souligne la présence de M.CAZAUBON, maire de la commune Poueyferré qui borde le nord du site, puis cite les personnes excusées.

M.MARTHE laisse la parole à Mlle MANSANNE qui énonce l'ordre du jour et déroule le diaporama.

1) Contexte de l'animation 2015

Pour la seconde année consécutive, l'animation se trouve dans une période de transition.

D'abord financière, puisque le nouveau programme européen FEADER, principal levier de subvention du dispositif Natura 2000, vient tout juste d'être validé par l'Europe au niveau national. La déclinaison régionale du programme n'est en revanche toujours pas validée. Les conditions d'attribution des aides européennes ne seront donc pas connues avant la fin de l'année. Mme BURTIN précise que l'Etat a dû trouver une solution pour maintenir les emplois des animateurs Natura 2000 depuis le début de l'année 2015. M. ADISSON rajoute que des reliquats du précédent programme FEADER ont permis de financer l'animation de janvier à mai 2015 tandis que l'Etat a pris le relai en finançant la totalité de l'animation entre juin et octobre. A partir de novembre, les aides relatives au nouveau programme FEADER devraient être attribuées pour l'animation.

D'autre part, l'évaluation du DOCOB menée en 2014 ne s'est clôturée qu'au mois de mars 2015 (rendu final, validations par les partenaires techniques ...). *Le rapport final est consultable au PLVG ou téléchargeable sur le site internet sur le lien indiqué en haut de page.* Elle a débouché sur un nouveau programme d'actions, que les partenaires techniques doivent s'approprier pour sa mise en œuvre. Un travail de concertation et de réflexion important mobilisera cette année les acteurs techniques du site pour définir les méthodologies de mise en œuvre des nouvelles actions de gestion, suivis et de connaissance.

2) Calendrier de mise en œuvre du nouveau programme d'actions

Mlle MANSANNE présente le calendrier de mise en œuvre du nouveau programme d'actions du DOCOB. Elle explique que la réalisation des 22 mesures suivra les priorités données dans le DOCOB mais sera aussi fonction de la faisabilité technique et financière des opérations.

Elle indique que la fiche « DC6 : amélioration de la connaissance de la flore et des habitats du lac » repose sur une étude globale de la végétation des lacs portée par le Conservatoire Botanique. M.PRUD'HOMME indique que cette expertise est toujours prévue pour 2016, mais que l'étude a pris une plus grande ampleur, et fait désormais l'objet d'un projet transfrontalier risquant de retarder la mise en œuvre. Il ajoute qu'il sera néanmoins possible d'effectuer une sortie spécifique sur le lac de Lourdes en 2016 si besoin.

M.PARDE souhaite disposer de davantage de temps pour étudier plus en détails ce calendrier. Mlle MANSANNE indique qu'il ne s'agit là que d'une proposition qui pourra être envoyée par mail et soumise aux remarques des membres du COPIL.

3) Actions de gestion prévues en 2015

○ Groupe de travail « unité de gestion »

Mlle MANSANNE expose les conclusions de ce groupe de travail, réuni afin de donner une base aux futures actions par la définition de zones appelées « unité de gestion ». Chaque unité peut rassembler plusieurs habitats mais présente les mêmes enjeux, objectifs de conservation et mesures de gestion.

M.PARDE regrette que ni le lac, ni les boisements humides en bordure de tourbière n'aient fait l'objet d'une « unité de gestion », il y a pourtant des enjeux fonctionnels importants. Selon lui, il faut aborder la globalité du site pour en assurer une gestion efficace. Mme BURDIN répond qu'il s'agit de définir des zones sur lesquelles des actions sont possibles. M.ADISSON explique que les financements peuvent être mobilisés sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire seulement. Mlle MANSANNE souhaite poursuivre la discussion à l'issue de la réunion.

○ Gestion de la tourbière par un pâturage extensif

La signature de contrats Natura 2000 n'étant pas possible cette année, le pâturage se fera sous la forme d'une prestation de services avec maîtrise d'ouvrage PLVG.

Suite à la demande de Mlle MANSANNE, M.GLEMAREC informe le COPIL que le CEN MP accepte de mettre à disposition ses terrains pour permettre un accès plus facile des animaux sur les habitats du nord-est de la tourbière. Cependant, après discussion, les membres du COPIL décident que l'extension du parc sur les terrains du CEN MP ne se fera que l'année prochaine, les délais étant trop courts pour mettre en place les équipements nécessaires d'ici début août. M.GLEMAREC rajoute que le CEN MP souhaite éviter le surpiétinement de l'aulnaie marécageuse et de sa sortie immédiate plus humide. Un suivi attentif sera donc mené. De plus, le CEN MP pourra mettre quelques-unes de ses vaches Highlands sur les parties les plus envahies par les ligneux dès l'année prochaine.

M.CAZAUBON demande s'il y a une amélioration du milieu depuis le pâturage et l'arrêt des feux. M. PARDE explique que les situations sont hétérogènes : certaines parties se sont améliorées comme la tourbière centrale et d'autres ont été abandonnées au profit des arbres et de la roselière.

- Débroussaillage manuel

Comme pour le pâturage, il n'y aura pas de contrat Natura 2000. Cependant, des chantiers écoles seront organisés. Les partenariats sont à rechercher dès septembre. M.BRICAULT indique qu'un travail est possible avec le BTS GPN de Vic en Bigorre.

- Gestion menée par le CEN MP sur sa propriété

M.GLEMAREC présente les opérations de gestion menées et prévues par le CEN MP. A l'aide d'une carte, il montre les zones qui ont été restaurées par opérations de coupes manuelles. Une fois rouverte, chaque zone a été entretenue par la coupe des rejets deux fois par an, fréquence nécessaire selon M.GLEMAREC pour assurer la compétitivité des espèces herbacées.

La technique du « tire-sève » utilisée par le CEN MP (coupe à 1 mètre de haut environ, ne peut pas être effectuée sur les bourdaines), présente divers avantages : l'efficacité avec une dévitalisation de l'arbre au bout de 2 à 3 ans, la visibilité de l'arbre à traiter, la diminution de l'impact sur les herbacées.

Cette année, le CEN MP assurera l'entretien (coupe des rejets) des zones qu'il a restaurées sur sa propriété les années précédentes. Une phase de restauration s'ajoutera à l'entretien en 2016 et 2017.

M.PARDE aborde l'envahissement par les roseaux d'une zone qui accueillait auparavant le fadet. Il faudrait travailler à l'ouverture de cette roselière qui se développe.

M.FAREOU évoque par ailleurs l'épaisse roselière qui bordait tout le tour du lac autrefois et hébergeait de nombreux oiseaux d'eau tels que le râle nicheur ou la sarcelle. M.PARDE confirme en rappelant qu'il s'agissait d'une roselière très importante de par sa localisation en zone migratoire.

4) Evaluation de l'expérience de brûlage dirigé sur la cladiaie

Mlle MANSANNE rappelle les objectifs de cette expérimentation et les suivis mis en œuvre pour son évaluation. Elle précise que les résultats du suivi flore 2014/2015 (maître d'ouvrage : mairie de Lourdes, réalisation : APEXE) et de l'étude des communautés d'araignées (maître d'ouvrage : PLVG, réalisation CEN MP) seront connus et présentés lors du prochain COPIL.

S'ajoute le suivi de la cladiaie et des ligneux réalisé en 2014 par l'AREMIP. Mlle MANSANNE cède la parole à M.PARDE qui présente les résultats de l'étude à l'aide d'un diaporama (*téléchargeable sur le site internet sur le lien figurant en haut de page 2 du présent compte rendu*).

M.FAREOU informe les membres du COPIL que la tourbière a été canalisée il y a environ 40 ans et que cette période marque le début du développement des ligneux.

5) Identification des zones de pontes du Fadet des laïches

Son objectif est de localiser les zones de ponte afin de mieux intégrer le papillon dans la gestion des habitats naturels de la tourbière. La recherche des sites de ponte a été réalisée par l'AREMIP en juillet 2014. M.PARDE en expose les conclusions dans un diaporama (*téléchargeable sur le site internet sur le lien figurant en haut de page 2 du présent compte rendu*).

M.GLEMAREC ajoute que le CEN MP va mener cet été des prospections sur le fadet des laïches sur sa propriété.

6) Communication et sensibilisation

○ Sensibilisation aux insectes saproxylophages sur le site et sa périphérie

Pour finaliser l'action CR6, qui consiste à gérer les habitats de ces insectes et sensibiliser les usagers et habitants du site sur ce sujet, un travail de communication reste à mener : la plaquette à destination des riverains doit être distribuée, 20 macarons signalant la présence de ces insectes doivent être posés par la mairie de Lourdes sur les arbres habités. En complément, un panneau explicatif sur la richesse écologique du bois mort pourra être posé au pied d'un arbre habité au niveau de l'embarcadère. Il renverra aux macarons posés.

○ L'infosite :

L'infosite a été publié. Il contient un témoignage de Frédéric Duplan, Lourdais et pêcheur.

○ Projet pédagogique «le monde des tourbières »

Le travail sur le volet d'éducation à l'environnement a débuté cette année par l'acquisition de matériel pédagogique utilisé comme support d'animation (tourbe, loupes binoculaires, papier pH...) et par la préparation d'activités en salle et sur le terrain.

Deux demi-journées d'animation ont été réalisées avec le centre aéré de Lourdes et deux demi-journées (une en classe et une sur le terrain) ont permis à la classe de CE1-CE2 de l'école de Poueyferré de découvrir le monde des tourbières.

○ Panneaux pédagogiques

Les sept panneaux ont été posés fin mai (2 panneaux d'accueil, 2 tables de lecture au bord du lac et un triptyque au bord de la tourbière).

Les panneaux en bordure de tourbière ont remis à l'ordre du jour un conflit d'usage existant depuis plusieurs années entre les golfeurs et les promeneurs : la sécurité des promeneurs vis à vis des balles de golf au niveau des tours n°6 et 7. Face à cette situation la ville de Lourdes a décidé de mettre en place le long du chemin piétonnier un grillage de 2 mètres de haut auquel s'ajoutera une haie de thuya. Ces aménagements constituent une barrière physique et risquent d'impacter les populations de fadet des laïches, puisque des échanges d'individus sont possibles entre les populations de la grande et de la petite tourbière. Afin de concilier les enjeux biodiversité et sécurité, une solution a été proposée à l'issue d'une réunion sur site : créer une nouvelle ouverture pour le fadet sur laquelle il n'y aurait pas de grillage et de haie, la fenêtre étant dans une zone protégée des balles de golf.

L'avis du COPIL est demandé. Après discussion, il est décidé d'émettre des réserves quant à la plantation de thuya en bordure du site Natura 2000 en raison de ses impacts, tant sur le plan environnemental que paysager, et de préconiser l'utilisation d'une espèce autochtone. Il est proposé de poursuivre les discussions engagées sur la nature de la haie à travers une rencontre sur site réunissant des représentants du COPIL, le directeur du golf et les services techniques de la commune.

7) Informations diverses

○ Programme agro-environnemental et climatique (PAEC):

Dans le cadre du nouveau programme FEADER, les PAET sont devenus les PAEC et les MAET les MAEC, mesures agroenvironnementales et climatiques. Mlle MANSANNE présente les nouvelles MAEC, construites selon le FEADER et adaptées aux enjeux du territoire. Elle explique que les agriculteurs n'ont pas déposé de dossier cette année, et ce pour plusieurs raisons : 5 contrats sur les prairies/grandes cultures sont encore en cours ; les mesures sont plus restrictives ; les nouvelles mesures « zones humides » et « linéaire » n'ont pas bénéficié d'une animation suffisante pour atteindre les agriculteurs. Un accent sera mis sur ces aspects lors de la prochaine campagne.

M.CAZAUBON ajoute que la petite taille des parcelles sur le périmètre ne favorise pas la contractualisation.

○ Recherche de la présence de la Cistude d'Europe

L'association Nature Midi-Pyrénées, qui coordonne la stratégie régionale pour la mise en œuvre du Plan national d'actions en faveur de cette tortue (espèce d'intérêt communautaire), a été alertée de la présence d'un individu dans le lac. Une première prospection a été menée mais s'est révélée négative. Une seconde prospection devrait avoir lieu prochainement.

○ Composition du COPIL

M.AGIUS, membre de la commission municipale pour l'environnement de Lourdes, souhaite que celle-ci, qui n'existe plus, soit retirée des membres du COPIL. Le COPIL prend acte de cette demande.

Par ailleurs, l'association de défense du lac de Lourdes est dissoute. Néanmoins, il est proposé que ses anciens membres participent aux réunions de COPIL sans prendre part au vote.

○ Bilan de l'animation Natura 2000 dans les Hautes-Pyrénées entre 2007 et 2013

Mme BURTIN expose ce bilan à travers un diaporama, *téléchargeable sur le lien inscrit en haut de page 2 du présent compte rendu.*

M.MARTHE clôture la séance en remerciant l'ensemble des membres du Comité de Suivi pour leur participation.

Rédaction : Emilie MANSANNE
Validation : José MARTHE